

Godfroy Langlois, l'avocat du diable

Gilles Boileau

Volume 3, numéro 1, juin 1997

Des Mille Isles aux Deux-Montagnes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11191ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boileau, G. (1997). Godfroy Langlois, l'avocat du diable. *Histoire Québec*, 3(1), 19–20.

Godfroy Langlois, l'avocat du diable

PAR GILLES BOILEAU

Fils de Joseph Langlois, marchand bien connu de Sainte-Scholastique, et de Olympe Proulx-Clément, Godfroy Langlois est né le 26 décembre 1866. Il épousa Louise, fille du notaire Emmanuel Harbour, le 24 janvier 1900, dans la paroisse Saint-Louis-de-France, à Montréal.

Comme bien d'autres garçons de la région, le jeune Langlois entreprit ses études classiques au séminaire de Sainte-Thérèse et les termina au collège de Saint-Laurent avant d'entamer ses études de droit à l'université Laval où il fut reçu avocat en 1886, à l'âge de 20 ans seulement, devenant ainsi l'un des plus jeunes avocats de sa génération.

Une carrière mouvementée

Mais c'est comme journaliste qu'il se fit connaître, beaucoup plus que par ses talents d'avocat. C'est surtout comme rédacteur-proprétaire de *L'Écho des Deux-Montagnes* qu'il se fit remarquer. Dans cette entreprise, il avait choisi comme associé M. J.-D. Leduc. MM. Langlois et Leduc étaient en réalité les deux seuls journalistes et chroniqueurs à écrire dans *L'Écho*. Pour arriver à leurs fins, ils utilisaient divers noms de plume. Ils étaient davantage pamphlétaires que journalistes. Ils ne détestaient pas la polémique et avaient un goût prononcé pour les petits scandales politiques locaux et régionaux.

Langlois n'avait que 24 ans lorsqu'il fit paraître, le 6 novembre 1890, le premier numéro de *L'Écho des Deux-Montagnes* qu'il présentait comme «l'organe du parti libéral dans le district de Terrebonne». En raison d'une vive opposition de la part des autorités religieuses du diocèse de Montréal, qui ne prisait guère l'esprit progressiste des rédacteurs de



Portrait du jeune intellectuel Godfroy Langlois vers 1885.

SOURCE : Pierre Dutil, *L'Avocat du diable*, Montréal, 1996

L'Écho et leur anticléricalisme évident, Langlois dut changer le nom de son journal au bout de deux ans. Il fut dorénavant connu comme *La Liberté*.

Après quatre années de luttes constantes, Langlois cessa la publication de son hebdomadaire. Il se retrouva quelques années plus tard, en 1897, rédacteur en chef de *La Patrie* où il demeura jusqu'en 1903. Il quitta ce grand quotidien pour fonder, avec d'autres collaborateurs, *Le Canada*, dont il fut le directeur jusqu'en 1910 alors qu'il devint directeur fondateur du *Pays*. Parallèlement à sa carrière de journaliste, Langlois menait aussi sa carrière d'avocat et d'écrivain polémiste. Il est l'auteur, entre autres, d'un ouvrage consacré au Sénat et intitulé *Sus au Sénat*. Bien connu et fort respecté par ses confrères, il fut président de la *Quebec Press Association* et du *Comité des journalistes de Montréal* en 1903.

Par la plume et la parole

L'Écho des Deux-Montagnes, hebdoma-

daire voué à la défense des intérêts du parti libéral, était sans cesse en conflit avec les «bleus» du comté, surtout avec son concurrent de Saint-Jérôme, *Le Nord*, rédigé et publié par les Nantel. *Le Nord* était aussi «bleu» que *L'Écho* était «rouge». Dès les premières semaines, la guerre éclata entre les deux hebdomadaires. Dans son numéro du 4 décembre 1890, *L'Écho* accusait *Le Nord* de cajoler les hôteliers de la région parce que le dit journal semblait appuyer les tenanciers d'auberges dans leurs récriminations contre le gouvernement qui avait manifesté l'intention de diminuer les lieux où l'on vendait des boissons, suite à une requête du clergé catholique et protestant.

À Sainte-Scholastique, l'hiver avait commencé bien calmement en cette année de 1890. L'événement dont on parlait encore à travers tout le comté de Deux-Montagnes et dans plusieurs paroisses du district de Saint-Jérôme, était justement la parution de ce nouveau journal qui donnait encore plus d'importance au chef-lieu. On pouvait s'abonner à *L'Écho* pour une piastre seulement.

L'Écho des Deux-Montagnes afficha clairement ses couleurs dès le premier numéro en reconnaissant comme chefs indiscutables et aussi comme modèles politiques les honorables Wilfrid Laurier et Honoré Mercier. Par contre, il semble bien que ce journal s'inspirait largement d'un autre journal publié à cette époque à Montréal et qui avait pour nom *Le National*.

Dès les premiers numéros, les lettres de félicitations et les messages d'encouragement arrivèrent nombreux au bureau de Sainte-Scholastique. Les libéraux les plus convaincus et les plus endurcis comparaient ce journal à un nouveau lutteur descendant dans l'arène. Bien entendu, le nouvel étendard libéral animait la polémique. Était bon tout ce qui était «rouge», était voué aux enfers tout ce qui était «bleu». Ainsi, l'édition du 4 décembre 1890 s'attaquait au député Benjamin Beauchamp, un «bleu» bien sûr, qui habitait Saint-Hermas.

Suite à la page suivante

Sous le pseudonyme de «Jean Fesse-Loup», c'est le docteur L.A. Fortier qui administra une volée de bois vert au pauvre député qui avait le seul et unique tort d'appartenir au mauvais parti. Sous le couvert de l'anonymat, l'organe libéral traitait le député de «pendard». Le docteur Fortier disait de M. Beauchamp qu'il était entré dans la vie publique par la porte étroite et qu'il avait de graves préjugés contre les «hommes de profession». Il faut bien comprendre ici que Beauchamp n'était ni avocat, ni médecin, ni notaire, ni marchand. Il était tout simplement cultivateur et vieux garçon, ce qui ne l'empêcha pas d'être maire de Saint-Hermas.

Ne ménageant en rien les insultes, Fortier affirmait même que Beauchamp pouvait ramper aux pieds d'un homme de profession pour un simple bout de corde et que du même coup, il était capable de baver sur un habitant. Le docteur Fortier devait certes envier Benjamin Beauchamp qui fut malgré tout député du comté de 1882 à 1897 alors qu'il fut battu par le candidat libéral Hector Champagne, avocat de Saint-Eustache. Il faut cependant souligner que c'est de justesse, par une seule voix seulement, que Champagne l'emporta sur Beauchamp en 1897.

Un homme aussi bouillant que Godfroy Langlois ne pouvait résister à l'appel de la vie publique. Il aborda la politique active en 1904 alors qu'il fut élu député libéral à l'Assemblée législative pour la circonscription de Montréal N° 3. À cette occasion, il l'emporta sur le député sortant, Henri-Benjamin Rainville, par une majorité de 226 voix. Il l'emporta de nouveau sur le même Rainville en 1908, par une majorité de 957 voix. Il eut deux fois plus de votes que son adversaire.

Son comté devint Montréal-Saint-Louis en 1912 et, pour une troisième fois, Godfroy Langlois sortit vainqueur de cette élection. Il rafla 1 505 des 3 120 votes déposés dans les urnes à cette occasion. Ses trois adversaires, dont un dénommé Mendoza Langlois, libéral lui aussi, perdirent leur dépôt. Ce fut cependant sa dernière élection. Homme d'action, Godfroy Langlois aimait bien le changement et les nouveaux défis. Il quitta volontairement son

siège à l'Assemblée législative en 1914 – au début de la guerre – pour devenir agent officiel de la province de Québec en Belgique. Il occupait toujours ce poste lorsqu'il est décédé, le 6 avril 1926, à Bruxelles où il fut d'ailleurs inhumé.



Caricature provenant de l'Association des caricaturistes de journaux du Canada et faisant partie de la série «Les Montréalais tels que nous les voyons». Godfroy Langlois y est tout simplement identifié comme un «député provincial, circonscription de Saint-Louis (Montréal) et directeur exécutif du journal Le Canada».

SOURCE : Pierre Dutil, *L'Avocat du diable*, Montréal, 1996

«L'avocat du diable»

C'est le titre du récent ouvrage que Patrice Dutil, rédacteur en chef du *Literary Review of Canada*, consacre à ce visionnaire québécois d'envergure dont notre histoire ne parle jamais. Il y a cent ans, ce journaliste politicien faisait campagne pour l'amélioration des conditions de vie de ses concitoyens.

Véritable précurseur, Langlois a prôné une réforme du système d'éducation, l'instauration de l'assurance-maladie, la nationalisation des services publics, la lutte contre la corruption politique et l'établissement de droits et libertés pour le peuple. À l'époque, un tel programme dérangeait les pouvoirs en place et même son ami Wilfrid Laurier n'a pas pu le protéger contre les dirigeants de l'Église et les politiciens conservateurs qui voulaient s'en débarrasser. Nous savons entre autres combien grandes et profondes étaient l'inimi-

tié et l'incompréhension entre Godfroy Langlois et Mgr Paul Bruchési, l'archevêque de Montréal.

Ce Québécois exceptionnel, selon l'éditeur, a été le fer de lance de l'âge d'or du libéralisme au tournant du siècle. Il a livré de grandes batailles politiques et sociales. S'inspirant des vieux «rouges» québécois et des radicaux français de son époque, Langlois était un visionnaire qui a su pressentir les grands enjeux auxquels la société serait confrontée au vingtième siècle. Pour défendre les causes qui lui tenaient à cœur, ce directeur et éditeur en chef des plus grands quotidiens de Montréal se servait habilement des médias, des assemblées politiques et aussi de ses interventions à l'Assemblée législative pour faire avancer la cause du progrès social et pour fendre la corruption et, disons-le ouvertement, la médiocrité et la veulerie des hommes politiques.

Qu'il suffise de savoir que Langlois était un franc-maçon notoire, anti-catholique et anticlérical enragé pour imaginer l'intérêt que peut susciter la lecture de ce document. Ses querelles avec Mgr Bruchési resteront mémorables. Tout ceci n'a jamais empêché Langlois de tenir un rôle de premier plan au sein du parti libéral de l'époque. En vérité, la lecture de *L'avocat du diable* demeure une aventure fort intéressante, passionnante à certains moments. La connaissance de la vie et de l'oeuvre de Godfroy Langlois pourrait combler un grand trou dans notre mémoire collective.

Cette lecture est d'autant plus passionnante que Langlois a passé une partie de sa vie à Sainte-Scholastique, qu'il est fils du pays, qu'il a fait ses études classiques au séminaire de Sainte-Thérèse et au collège de Saint-Laurent. Fils d'un marchand influent et ancien maire de Sainte-Scholastique, il fut sans doute l'un des premiers politiciens à attirer l'attention sur le pays de Deux-Montagnes.

Mais il y eut aussi un certain Louis-Joseph Papineau qui fut député de Deux-Montagnes de 1852 à 1854. On en parle encore... ■